



## POLITIQUE DU CODE VESTIMENTAIRE

La Politique sur le code vestimentaire vise à assurer le maintien de normes raisonnables et appropriées à toutes les compétitions de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec »). Tous les joueurs et cadets de Golf Québec doivent respecter le code vestimentaire de Golf Québec. Le code vestimentaire de Golf Québec est en vigueur pendant toutes les rondes officielles d'entraînement et de tournoi et chaque fois que le joueur ou le cadet se trouve sur le terrain de golf hôte.

La Politique sur le code vestimentaire de Golf Québec est en vigueur à toutes les compétitions en conjonction avec toute autre restriction du code vestimentaire de l'établissement hôte.

Le comité du tournoi examinera la tenue douteuse. Les joueurs qui contreviennent à la Politique du code vestimentaire ne seront pas autorisés à prendre le départ, ou si l'infraction est découverte une fois que le jeu a commencé, le concurrent ou le cadet doit corriger sans retard indu.

### Homme – Garçon

- Les bermudas de golf sont permis ;
- Les polos de golf doivent avoir un collet et doivent être rentrés à la taille sauf s'il est spécialement conçu pour porter à l'extérieur ; les cols cheminés sont permis;
- Les pantalons ou bermudas, de style cargo, safari, rugby, ou jogging sont interdits. Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.

*La casquette ou visière ne doit pas être portée relevée ou vers l'arrière et doit être retirée lorsqu'à l'intérieur des différents établissements.*

### Femme – Fille

- Les robes, jupes, pantalons, capris, bermudas et shorts sont permis ;
- Les chandails avec ou sans col peuvent être portés avec ou sans manches. Les épaules doivent cependant rester couvertes ;
- Le chandail peut être porté à l'extérieur mais doit être suffisamment long pour couvrir l'abdomen ;
- Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.
- 

### Chaussures - le texte ici-bas s'applique autant pour les joueurs que les cadets

Le port de soulier de golf est permis durant les rondes de compétition, y compris les rondes de pratique officielles.

Le port de chaussures est par contre obligatoire en tout temps lorsqu'un joueur est sur les lieux d'une compétition.

**Une infraction à cette politique peut entraîner la disqualification.**